



SANTE ET PREVENTION DE LA PENIBILITE

***UN EXEMPLE DE DEMARCHE
D'AMENAGEMENT DE POSTE***

- ❑ **SA INNOVALU créée en 1984**
- ❑ **Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)**
 - 1984 : 10 salariés
 - 2015 : 45 salariés
- ❑ **Activité :**
 - Menuisier, façadier aluminium
 - 2 secteurs d'activité :
 - Particuliers
 - Professionnels
- ❑ **Chiffre d'affaires :**
 - 3 millions d'euros en 2008
 - 6 millions d'euros en 2014

- ❑ **Une entreprise autonome au travers de ses différents services :**
 - Bureau d'études, Conception Réalisation, Production, Pose, Finance – Comptabilité et ressources Humaines
- ❑ **Des investissements sur le matériel au bénéfice des salariés**

Les services de santé au travail

- ❑ **Ils ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail**
 - Ils conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs

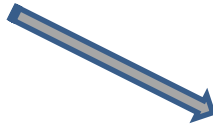
Les services de santé au travail

- Ils conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel
- Ils assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge
- Ils participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire

Présentation de la situation

- ❑ **Dans le cadre du suivi régulier d'un salarié de l'atelier de fabrication**
 - constatation de l'apparition de TMS d'un membre supérieur → interventions chirurgicales (2011 et fin 2013)
 - et une reconnaissance en Maladie Professionnelle.
- ❑ **Préconisation d'une étude ergonomique du poste de travail**
- ❑ **Ce salarié bénéficie d'une Reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH) → sollicitation du SAMETH 87**

Contact de l'entreprise et du SAMETH par le médecin du travail



□ Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

- **Situation individuelle** pour laquelle une personne rencontre des problématiques de santé qui ont ou risquent d'avoir des répercussions sur son activité professionnelle (bénéficiaires de l'obligation d'emploi TH, secteur privé et public)
- **Missions :**
 - Rechercher des solutions permettant le maintien de la personne handicapée à son poste ou à un autre poste dans l'établissement, l'entreprise ou le groupe
 - Proposer des solutions d'**aménagement** organisationnel, matériel, de temps/rythme de travail, humain, financier
 - Délivrer de **l'information** relative au maintien dans l'emploi des personnes handicapées
- Service départemental, **gratuit**, financé par l'AGEFIPH et le FIPHFP

Principes généraux

Dans le respect des
**dispositions légales et
réglementaires**

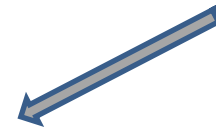
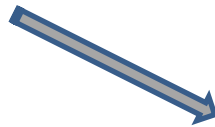
Dans le cadre d'un
**partenariat institutionnel
et opérationnel** mis en
place au niveau national,
régional et local par
l'AGEFIPH, le FIPHP

En lien avec **le médecin du
travail**, acteur pivot et
incontournable du
« maintien dans l'emploi »

Avec **l'accord de
l'employeur et du salarié**

En lien avec **la MDPH**, la
CPAM, la CARSAT, le RSI et
autres partenaires

Contact de l'entreprise par le SAMETH



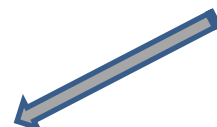
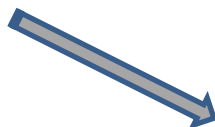
❑ Saisine par le médecin du travail / concertation

- Monsieur C. a des problèmes au bras droit, compense avec le bras gauche, nécessité d'aménager le poste
- Poste de Monsieur C. : en atelier, fabrication et assemblage d'huisseries en aluminium

❑ Organisation d'une réunion / proposition d'intervention

- Dans l'entreprise, présence de l'employeur, salarié, médecin du travail, ergonome, OPPBTP et SAMETH
- Proposition d'étude ergonomique, accord de toutes les parties, prescription EPAAST (financement AGEFIPH)

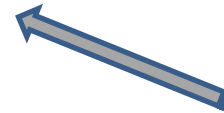
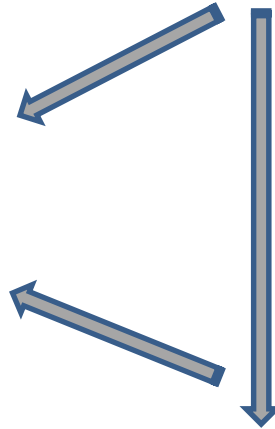
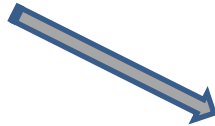
Contact d'Handi Ergo Limousin par le SAMETH





- ❑ **Un groupement d'intérêt solidaire créé en 2011 pour répondre à l'appel d'offre de l'AGEFIPH et du FIPHFP pour réaliser des EPAAST en Limousin. Il est composé de:**
 - FHC Conseil : cabinet de conseil en ergonomie intervenant sur tout type de handicap depuis 14 ans
 - SIADV Limousin Poitou Charentes spécialiste de la déficience visuelle
 - URAPEDA Auvergne Limousin spécialiste de la déficience auditive
- ❑ **Ses interventions sont financées par l'AGEFIPH et le FIPHFP**

Contact de l'entreprise par Handi-Ergo Limousin



L'EPAAST réalisée chez INNOVALU

Principales difficultés rencontrées par le salarié

❑ Le montage des coulissants

- Porter les vitrages
 - **Sollicitation des épaules**
- Assembler l'ouvrant autour du vitrage
 - Utilisation d'une calle et d'un maillet : **vibrations, douleurs dans le poignet**
 - L'opérateur ne pouvait plus effectuer cette tâche
- Utiliser la visseuse
 - Trop lourde → **Sollicitations trop forte du poignet**
 - Impossible de suspendre les outils et de les relier à une alimentation en air comprimé (perte de puissance)

L'EPAAST réalisée chez INNOVALU

Principales difficultés rencontrées par le salarié



L'EPAAST réalisée chez INNOVALU

Préconisations

- ❑ **Une presse de vitrage basculante pour l'assemblage des ouvrants**
 - Permet de supprimer l'opération d'assemblage des montants et des traverses avec le maillet et la calle
 - **Permet de supprimer les vibrations et les chocs dans le poignet**
 - L'option de basculement permet la prise des coulissants avec un préhenseur à ventouses
 - L'option de réduction de pression de serrage des poutres permet au salarié d'utiliser la table pour effectuer le réglage des fenêtres en position verticale ce qui est moins contraignant qu'en position horizontale
 - Une modification de l'emplacement des boutons de commande pour que le salarié qui a un handicap à la main puisse les actionner

L'EPAAST réalisée chez INNOVALU

Préconisations



L'EPAAST réalisée chez INNOVALU

Préconisations

- ❑ **Un manipulateur à ventouses avec palan électrique pour la manutention des vitrages**
 - Supprime la manutention manuelle et les sollicitations des épaules



L'EPAAST réalisée chez INNOVALU

Préconisations

- ❑ **Une visseuse plus légère (2 Kg au lieu de 3 Kg)**
 - Permet de limiter la pression au niveau du poignet pour la maintenir

Visseuse à batterie à percussion 18 V BS 18-A Power Combi



POUR COMMANDER ?
Connectez-vous à la boutique
Vous souhaitez le passage d'un
Würth
Rendez-vous dans un de nos m

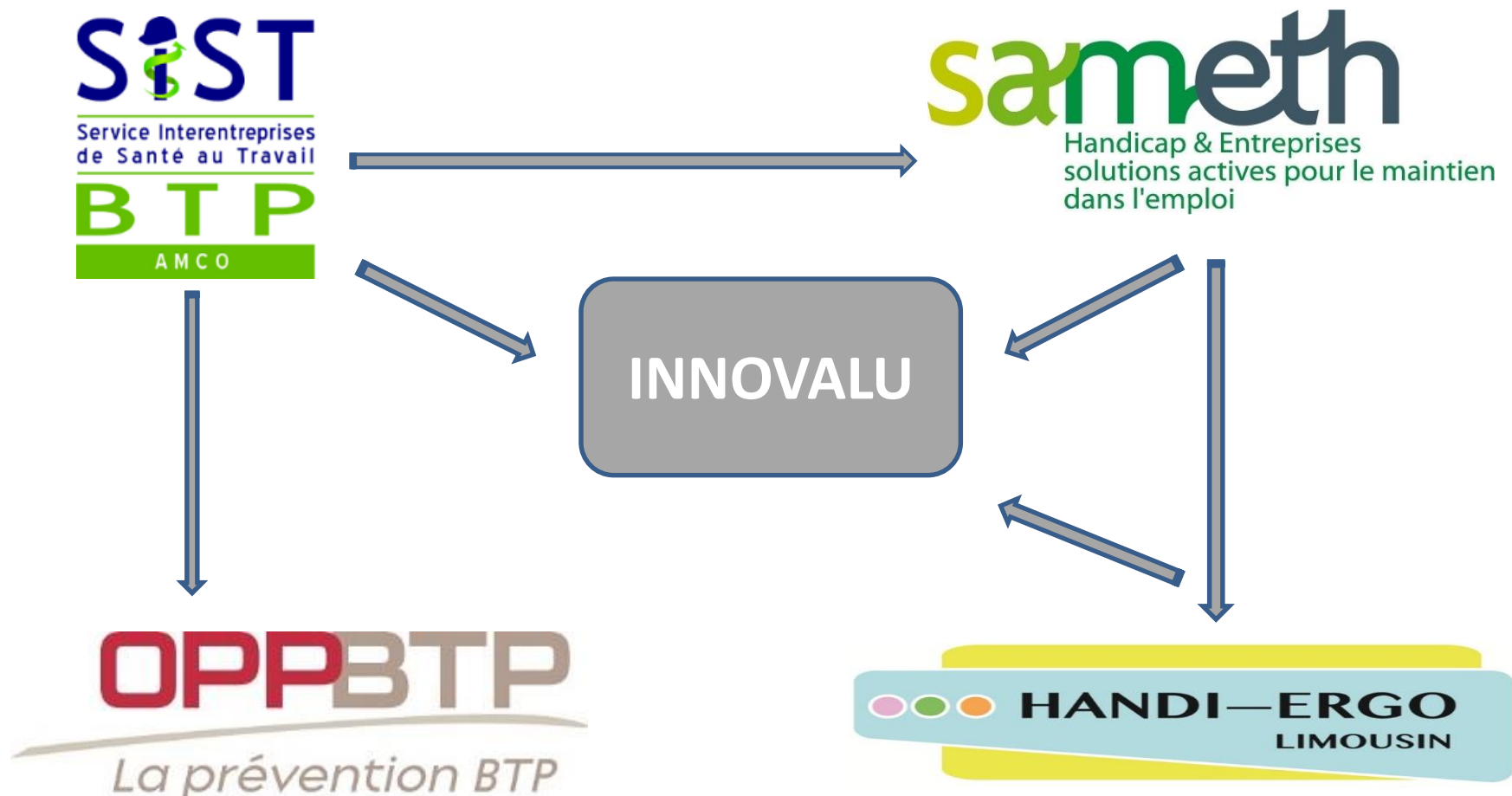
Référence 0700 615 2

Caractéristique principale

Technologie Li-Ion 3 Ah.
Machine à percussion sans fil pu
robuste pour des travaux intensif



Contact de l'OPPBTP par le médecin du travail





❑ Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

depuis 1947

❑ Nos missions :

- Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Amélioration des conditions de travail



L'information : les produits et services OPPBTP

LA DOCUMENTATION

Téléchargeables sur le site www.oppbtp.fr

- Les éditions en collections (Accueil, Pratiques métier...)
- Les Fiches prévention et Fiches Pratiques
- Les affiches
- Les films



GUIDES PRATIQUES

**Prévention des risques de
chutes de hauteur.
La Corvée.
Le travail sur corde.**

LA REVUE *PRÉVENTION BTP*

PréventionBTP



LE SITE INTERNET www.preventionbtp.fr

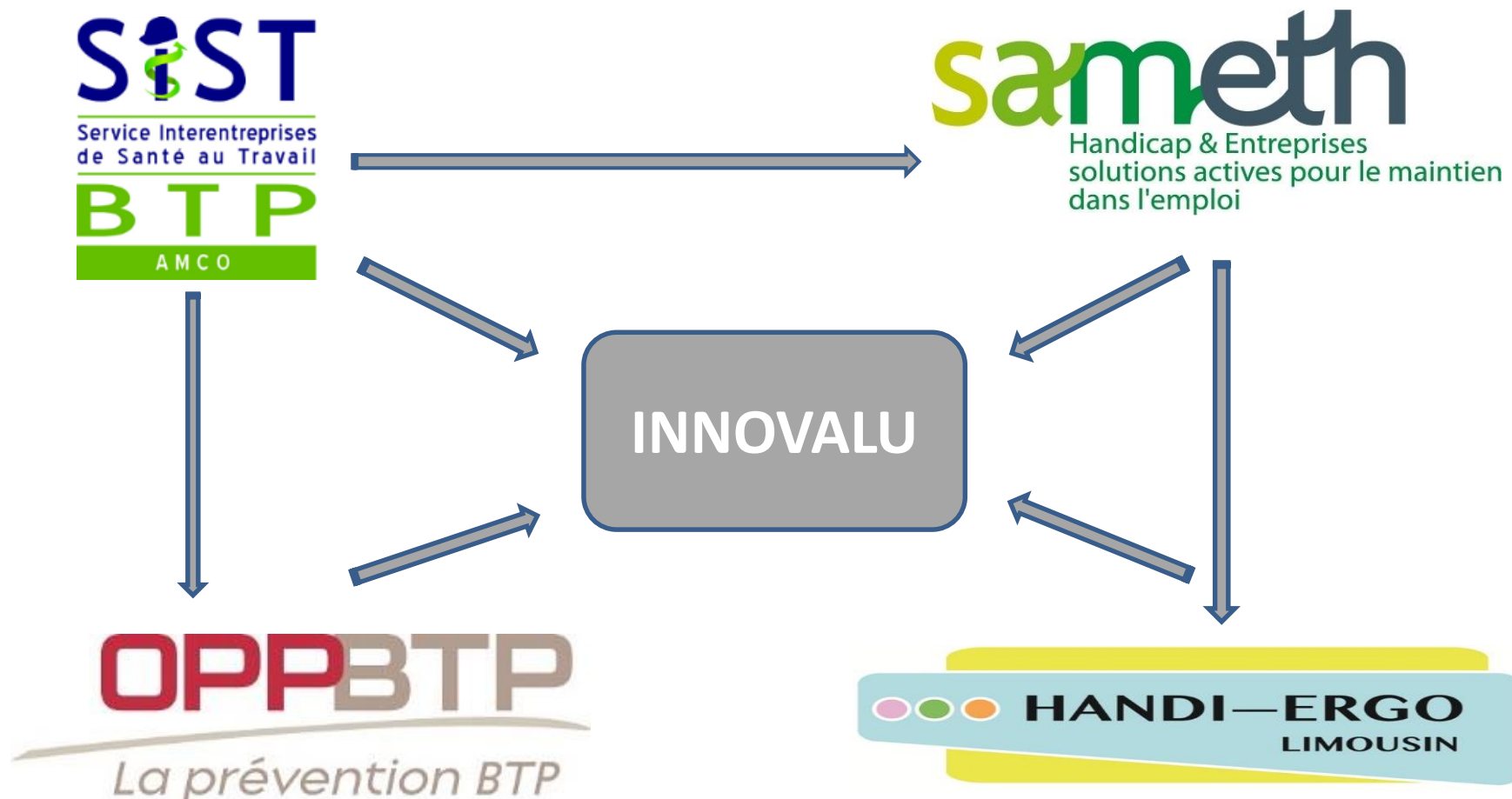
LE SITE DE LA CAMPAGNE www.stopauxchutesdehauteur.com

LES CAMPAGNES NATIONALES

- 100 minutes pour la vie
- Les travaux en hauteur



Contact de l'entreprise par l'OPPBTP



- A qui s'adresse la subvention?
- Quel est le matériel concerné?
- Quel montant est pris en charge par l'OPPBTP?

Aides financières

Souriez, vous êtes aidés !



L'OPPBTP et ses partenaires proposent des aides financières destinées à acquérir des matériels et améliorer les conditions de travail.

► [En savoir plus](#)

- Réalisation d'un diagnostic avec l'entreprise.
- Validation du dossier en agence.
- Règlement des factures acquittées.

Aides financières

Souriez, vous êtes aidés !



L'OPPBTP et ses partenaires proposent des aides financières destinées à acquérir des matériels et améliorer les conditions de travail.

► [En savoir plus](#)

Restitution à l'entreprise



❑ Réunion de restitution de l'étude ergonomique

- Présentation du diagnostic et des préconisations par l'ergonome
- Validation par le médecin du travail des préconisations de l'ergonome
- Evaluation des priorités de réalisation de l'aménagement par l'employeur en fonction des impératifs de la médecine du travail
- Articulation des aides financières AGEFIPH / OPPBTP

❑ Constitution d'une demande de subvention à l'AGEFIPH

❑ Suivi du financement et de la mise en œuvre de l'aménagement

❑ **Bénéfice pour l'entreprise**

- Maintien du salarié à son poste de travail
- Diminution des risques professionnels
- Gains en termes de qualité, fiabilité et précision
- Réorganisation et optimisation des espaces de travail

❑ **Bénéfice pour le salarié**

- Santé physique et mentale préservées
- Investissement fait au profit du salarié
- Diminution de la pénibilité (limitation des efforts physiques)
- Elimine les postures de travail contraignantes